



Si pour la plupart d'entre nous, «être aidant» n'évoque pas grand chose, 8 millions de personnes sont en France concernées par l'accompagnement d'un proche en perte d'autonomie consécutive au vieillissement ou au handicap, dont 500 000 mineurs. Une position essentielle et complexe, que vient soutenir ce nouveau «Guide des aidants», petit format de 67 pages fédérant les expertises très diverses de professionnels issus des secteurs libéraux ou sanitaires, des EHPAD, assistants sociaux, ergothérapeutes, psychomotriciens, mais aussi juristes, concernant notamment les mesures de protections juridiques aux majeurs, etc. «être mieux informé pour mieux accompagner», «comprendre la perte d'autonomie et s'adapter», «conseils pratiques pour accompagner au quotidien», «se préserver pour accompagner le plus longtemps possible» : «Dès le départ, l'idée était d'élaborer un guide simple, facile à lire, apportant des repères aux aidants pour les actes de la vie quotidienne, une information pratique et concrète sur l'offre d'accompagnement en Haute-Vienne, une réponse au plus près de leurs besoins. Notre objectif à travers cette publication est de les orienter au mieux vers les professionnels susceptibles d'effectuer une évaluation des besoins et un suivi plus personnalisé concernant la prise en charge de l'aidé» explique Christine Chaumont, assistante sociale à l'UPSA (Unité de Prévention de Suivi et d'Analyse du vieillissement), membre du groupe de travail. Questions/réponses, focus sur un professionnel, mot des aidants, adresses utiles, aides matérielles et humaines possibles pour le maintien à domicile, glossaire, etc. le fascicule a été relu par les familles sur lesquelles ses concepteurs se sont appuyés pour la rédaction et la mise en forme.

«Le statut des aidants familiaux et donc leur rôle est aujourd'hui enfin reconnu. On avance, certes lentement, mais on avance, sachant que de toute façon, la volonté du maintien à domicile affichée dans le cadre de l'adaptation de la société au vieillissement notamment, ne pourra se faire sans eux» conclut Aude Lambert, pilote PTA (plateforme territoriale d'appui).

Le guide, qui aborde également la question essentielle de la préservation de l'aidant est disponible au conseil départemental, à la plateforme territoriale d'appui, au CHU, auprès des professionnels.

Il est également accessible par internet sur les sites du Département et de la PTA www.pta.fr

Photo : Aude Lambert, pilote PTA (plateforme territoriale d'appui), Christine Chaumont, assistante sociale à l'UPSA du CHU de Limoges (Unité de Prévention de Suivi et d'Analyse du vieillissement) et Monique Plazzi, vice-présidente du conseil départemental en charge des personnes âgées et handicapées.

